



Fin de bail et clause résolutoire

Par **caprices**, le 11/12/2012 à 09:39

Bonjour,

Je possède un bail commercial dans une galerie marchande. J'ai proposé à mon bailleur une résiliation amiable de ce bail, qui l'a accepté sur le principe. Il m'a alors imposé dans un projet de résiliation la mise en place d'un compteur électrique individuel. Clause que j'ai remplie. Je viens de recevoir le projet retravaillé, où cette fois il m'est imposé le raccordement électrique dudit compteur, soit attestation consuel et abonnement chez un fournisseur d'énergie. Le problème est que la date décidée pour la résiliation du bail est au 31.12.2012, et qu'au moment d'effectuer ces démarches je ne serais plus locataire. Est-ce possible? Puis-je signer un accord avec une clause résolutoire que je ne suis pas sûre de pouvoir remplir? Que puis-je leur proposer?

Merci de votre réponse,
Cordialement.